

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/010437**
n°de gestion : **1996B02143**
n°SIREN : **408 454 759 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/05/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

OPTIQUE PARTICIPATIONS société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

74 route de Brignais 69630 Chaponost -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

extrait certifié d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

Fait à Lyon, le 19/05/2009

OPTIQUE PARTICIPATIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3 350 624 euros
Siège social : 74, route de Brignais
69630 CHAPONOST
408 454 759 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2009

L'an deux mille neuf,
Le 25 mars,
A 11 Heures,

Les actionnaires de la société **OPTIQUE PARTICIPATIONS**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 350 624 euros, divisé en 209 414 actions de 16 euros chacune, dont le siège est fixé 74, route de Brignais, 69630 CHAPONOST, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Joseph TORRILHON, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Laurent TORRILHON et Monsieur Vincent TORRILHON, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Lise TORRILHON est désignée comme secrétaire.

La société FIDAUDIT FRANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, n'est pas représentée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 209 414 actions sur les 209 414 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 septembre 2008,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,



- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société FIDAUDIT FRANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Louis GRAND, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- Monsieur Jean-Marie GAVEAU, domicilié à SAINT GENIS LAVAL (69230) - 42, avenue Chanoine Cartellier, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Christophe LEFEVRE, domicilié à VAULX EN VELIN (69120) - 19 rue Jules Romain, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs
Laurent TORRILHON Vincent TORRILHON

Le Président
Joseph TORRILHON

Le Secrétaire
Marie-Lise TORRILHON

A large, bold, handwritten signature in black ink, slanted upwards to the right, positioned to the left of the 'Copie certifiée conforme' text.

***Copie certifiée
conforme***